



DEMANDE D'OCCUPATION OCCASIONNELLE DU DOMAINE PUBLIC DANS UN BUT COMMERCIAL

(à compléter en lettres MAJUSCULES)

- Soit par courrier à l'adresse suivante : rue Albert 1er, 51 – 6560 Erquennes
- Soit par courriel à l'adresse suivante : secretariat@erquennes.be

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Nom : Prénom :
Adresse de facturation :
N° : Bte : Code Postal : Localité :
N°TVA :
Tél/Gsm :
Adresse mail :
Lieux concernés :

TYPE D'OCCUPATION

Foodtruck Cirque Vente fleurs
 Autres

Nombre de m² occupés : m² => longueurm x largeurm
Durée de l'occupation :

COÛT

L'article 2 du règlement du 05.11.2019 prévoit que la redevance est fixée à :

- 1,25€/m²/jour avec un maximum de 250€/mois
- Pour les cirques le montant est de 1,25€/m²/jour avec un maximum de 250€/tranche de 7 jours entamés

Je déclare avoir pleinement pris connaissance du règlement voté au Conseil communal le 05/11/2019 relatif à la redevance sur l'occupation occasionnelle du domaine public dans un but commercial. La redevance est due par la personne physique ou morale à qui l'autorisation sera délivrée. Le demandeur s'engage à payer la facture qui sera jointe à l'autorisation, établie sur base des informations communiquées. Cet engagement vaut, dans le chef du demandeur, comme reconnaissance du service rendu.

Lu et approuvé le
Signature du demandeur